

Arrêté

Générale

colonial

# Arrêté n° 44-413-1931 portant suppression de l'indemnité dite de thalers.

n° 44-413-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication  
1 avril 1931Numéro JO  
n° 413 du 30/04/1931

## VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les arrêtés des 25 octobre 1920, 27 juillet 1923, portant création d'une indemnité de cherté de thalers aux personnels européens et indigènes des cadres généraux et locaux rétribués sur les fonds du budget local

**Vu** les arrêtés subséquents qui ont réglementé l'attribution de cette indemnité

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 1er avril 1931,

## TEXTE INTÉGRAL

### Art. 1er

— Les arrêtés des 25 octobre 1920, 27 Juillet 1923, portant attribution d'une indemnité de cherté de thalers ainsi que toutes dispositions réglementant la matière, sont abrogés.

### Art 2

— Le présent arrêté, qui aura son effet à compter de ce jour, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.